

SÉCURITÉ INCENDIE ROSEMÈRE DÉSORMAIS DESSERVIE PAR BLAINVILLE

Mars 2016

Chère Roseméroise, Cher Rosemérois,

Après plusieurs mois de réflexion et d'analyse, le conseil municipal a décidé, le 7 mars dernier, de mettre fin aux activités du Service de sécurité incendie de Rosemère et de conclure une entente avec la Ville de Blainville. Cette décision s'inscrit dans une volonté de vous offrir un service de sécurité incendie 24 h/24, tout en réalisant des économies importantes.

Cette mesure fait écho à l'analyse effectuée en 2015 par le comité de travail stratégique mis sur pied par la Ville afin d'examiner les coûts et la performance de tous les services municipaux dans une perspective d'optimisation budgétaire. Ce comité de travail avait été annoncé dans le discours sur le budget 2015.

C'est donc dans ce contexte que les Villes de Rosemère et de Blainville ont ratifié une entente de 20 ans en protection incendie, selon laquelle Rosemère fait désormais partie du territoire de desserte du Service de sécurité incendie de Blainville. Cette entente est en vigueur depuis le 7 mars dernier et respecte toutes les normes et lois applicables de la protection incendie.

Cette entente assure aux Rosemérois la présence de pompiers en caserne 24 heures par jour, sept jours sur sept. Ainsi, le temps de réponse des pompiers et votre sécurité en sont améliorés. Peu d'entre vous savaient que le Service de sécurité incendie de Rosemère opérait, pour sa part, selon un service de garde à temps partiel. Cela signifie que 50 % du temps, aucun pompier n'était présent en caserne, étant plutôt de garde sur appel.

Pendant les 20 prochaines années, les Rosemérois économiseront quelque 30 millions de dollars. En effet, la contribution financière de Rosemère sera de l'ordre de 525 500 \$ en 2016, de 675 250 \$ en 2017 et de 798 775 \$ en 2018. À partir de 2019 et jusqu'à la fin de l'entente, notre contribution financière correspondra à celle de l'année précédente, majorée de 3,5 %. Rappelons que le budget 2016 d'exploitation du Service sécurité incendie de Rosemère était évalué à environ 2,1 millions de dollars.

Cette décision a été prise dans l'intérêt de la population : cette entente est sans contredit avantageuse pour Rosemère et ses citoyens.

Le conseil municipal tient à préciser que cette décision a été difficile à prendre compte tenu des conséquences pour le personnel touché qui a effectué un travail professionnel au fil des ans pour assurer la sécurité de notre communauté. Il lui exprime d'ailleurs toute sa reconnaissance pour son engagement.

Veuillez noter qu'en cas d'urgence, les citoyens continuent de composer le 911 afin d'obtenir l'aide des pompiers. Pour les questions non-urgentes, il est possible de contacter le Service de sécurité incendie de Blainville au 450 434-5200.



Madeleine Leduc
Mairesse